
Konkurse Faillites Fallimenti

No 134 Mittwoch, 14.07.2004 122. Jahrgang

1. *Débitrice*: **ABC Vitrerie-Stores SA**, boulevard d'Yvoy 11,
1205 Genève

2. *Remarques*: fabrication, importation-exportation, commerce, pose et réparation de vitrerie, miroiterie et pose de stores

Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:

1. L'état de collocation (réf. n° 1);

2. L'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2).

A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:

- vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF).

Sinon, les modifications de l'état de collocation et de l'état de revendication seront considérés comme acceptés. (Réf. n° 1-2).

Pour tout renseignement:

M. M-F. Unteraehrer, tél. 022 327 72 58

Office des faillites

1227 Carouge

(02357472)